



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 69257

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les critères d'attribution de l'aide au logement pour les étudiants. Il semble en effet que les droits des étudiants à cette allocation aient été révisés à la baisse, ce qui ne va pas sans engendrer des disparités dans une même famille entre des enfants à situation pourtant égale. Les étudiants ayant sollicité l'aide au logement avant la révision du plancher bénéficieraient toujours de la même allocation, alors que les nouveaux bénéficiaires voient leur allocation diminuée de presque la moitié. Il lui demande donc de lui indiquer comment elle envisage de réduire ces disparités.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69257

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6574